



Section Bachibac

De quoi s'agit-il ?

- D'une section binationale pour laquelle un accord-cadre a été signé en janvier 2008 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne.

A qui s'adresse-t-elle ?

- Recrutement académique
- Elèves de 2nde générale puis 1^{ère} et Terminale de la série générale
- A des élèves ayant une bonne maîtrise de l'espagnol écrit et oral et un bon niveau général.
- A des élèves motivés, aimant apprendre et curieux intellectuellement.

Qu'apporte-t-elle ?

- Parcours de formation spécifique qui amène à la délivrance simultanée du diplôme Français du Baccalauréat général et du diplôme Espagnol du Bachillerato.
- Son obtention donne un droit d'accéder à l'enseignement supérieur Français et Espagnol. Il favorise la mobilité des étudiants au sein de l'Europe.

Quel est son programme ?

- **En seconde :**
 - **L'espagnol** devient LV1 avec 4 heures d'enseignement. Les élèves de 2nde doivent avoir atteint le niveau B1 avant l'entrée en classe de 1^{ère}.
 - **Histoire-géographie** dispensée en langue espagnole, d'une durée de 3 heures.
- **En 1^{ère} et Terminale générales :**
 - **4h d'espagnol.** Enseignement de langue et de littérature espagnoles dispensé en langue Espagnole. Programme fixé conjointement par la France et l'Espagne. Le niveau B2 doit être atteint.
 - **4h d'histoire-géographie** en langue Espagnole. Programme fixé conjointement par la France et l'Espagne.
 - Les élèves scolarisés en section Bachibac ne sont pas autorisés à suivre la spécialité Langues, Littérature et Culture étrangère (LLCE), en langue espagnole, ni à passer une épreuve de langue régionale en LVB
- **Terminale :**
 - Les élèves de section Bachibac choisissent de se présenter ou non au titre de Bachibac lors de leur inscription au Baccalauréat.
 - **Epreuves de Baccalauréat :**
 - ◆ Pas d'épreuves d'histoire-géographie et LVA en contrôle continu.
 - ◆ Une épreuve spécifique écrite de langue et littérature espagnoles de 4 heures (commentaire de texte + production d'un essai sur les deux œuvres littéraires au programme) et une épreuve d'expression orale (20 mn de préparation, 20 mn de passage et 20 mn d'interaction), passées en classe de Terminale
 - ◆ Epreuve de 5 heures d'histoire-géographie sur une question au programme de la section.

Modalités d'affectation :

Le calendrier d'affectation et un dossier téléchargeable seront disponibles sur le site du lycée Jeanne Hachette (<http://hachette.lyc.ac-amiens.fr/>) à partir du mois de février. Les collégiens intéressés doivent compléter et retourner le dossier au lycée, en respect des dates figurant sur le calendrier. Après une première sélection à partir des dossiers, un entretien oral est proposé au lycée (mars-avril), en langue espagnole. Sur avis des professeurs de langues vivantes et d'histoire géographie, le Proviseur arrête ensuite la liste des élèves retenus (mai-juin).